COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Richard HAAS jusqu'au rapport n°85 inclus), Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Monsieur Jean BELLEC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Madame Angélique STEUNOU

e Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-84 | **REGULARISATION DE LA TARIFICATION POUR LES JEUNES DE 12/15 ANS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe en charge de l'Enfance-Jeunesse

En 2019, la Ville de Langueux a souhaité relancer des activités pour les adolescents de 12/15 ans. Le Colorado a rouvert durant le mois de juillet 2019. En outre, deux semaines de camps ont été proposées aux jeunes.

Le bilan de cette initiative estivale étant globalement positif, il a été proposé de poursuivre la dynamique impulsée pour les jeunes, le mercredi après-midi en périodes scolaires, ainsi que pendant les petites vacances.
La tarification qui a été appliquée faisait référence à la délibération du 4 mars 2019. En fait, il aurait été nécessaire de solliciter le Conseil Municipal pour fixer de nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

Afin de régulariser la situation par rapport aux services de la Trésorerie, il vous est proposé :

- d'acter l'application des tarifs stipulés dans la délibération du 4 mars 2019 (tarifs centre de loisirs de l'été) aux activités dédiées à la jeunesse (12/15 ans) durant les mercredis et petites vacances, pour la période de septembre 2019 à juin 2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.